



23 SEP. 2020

CENTRE DE GESTION
VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE**

D'adjoint technique principal 1^{ère} classe

N° Pe.185/2020

Le Maire de la Commune de LA MOTTE, VAR,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° 2006/1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire rendu le 7 septembre 2020,

ARRETE

Article 1 : Au titre de l'année 2020, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
1- MIZZI Donato	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	01/08/2020

(Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent au vu de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade.)

Article 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- ✓ Publié ou affiché en Mairie,
- ✓ Transmis au président du centre de gestion pour publicité,
- ✓ Notifié aux intéressés.

Fait à la Motte le 21 septembre 2020

Le Maire,

Valérie MARCY

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de son affichage, étant précisé que le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours gracieux vaut décision de rejet.

Affiché le : 23/09/2020